



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-003

**Date de convocation :
18/01/2024**

**Date d'affichage :
22/01/2024**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le vingt-six janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, Mme GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M. HENRY Manuel, Mme REY Brigitte, M. HADENGUE Michaël, M. DEBUYSERE Pascal, M. AUDUREAU Stéphane

Absent et représenté :

M ROBIN Thomas représenté par M ROBIN Jean-Claude

Absent :

Mme VERBRUGGHE Aurélie

M. LEPORE- BACHELET Yohann

2024-003 : Approbation du projet des zones d'accélération des énergies renouvelables : à l'unanimité

M le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 08 au 22 janvier 2024 selon les modalités suivantes :

- modalités de concertation : Plans à disposition à la mairie, aux horaires d'ouverture
- modes de publicité : Site internet de la commune, page facebook, affichage, bulletin municipal.
- modes de recensement des remarques : mise à disposition d'un cahier, envoi par mail : mairie-tilly78@orange.fr

Monsieur le Maire propose d'arrêter les zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Solaire Thermique au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Éolien : il est décidé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Biomasse (y compris biocarburants) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Pompes à chaleur aérothermique : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Valorisation de l'énergie fatale (chaux ou froid) et du gaz de mine : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la C.C.P.H en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Tilly, le 26 janvier 2024

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER



Le Maire
Jean-Claude ROBIN

